

SGS

EE PV

Registre n°: Scellé n°:
ADRESSE DE L'INSTALLATION: chemin de la pyramide 3
PROPRIETAIRE (Nom - Prénom):
Adresse: chemin de la pyramide 3 5370 Verleé.
DEMANDEUR:
Adresse:
INSTALLATEUR: SEVS
Adresse:
TVA ou CI:



GRD: ones Compteur n°: 12573412 Index: 063969,6/083048,0 Code EAN: 541443026700984939

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS : A0770 Mesureur d'isolement n°SGS : A0770 Mesureur de continuité n°SGS : A0770
Schéma liaison à la terre : TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102
Date de contrôle : 30.04.2012 (RGIE art.87/86) TEC EE 211212
Type de contrôle : ☐ Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)
☐ Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)
☐ Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)
☐ Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)
☒ Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)
Type d'installation : existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier :
Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres :
Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.83 - BA4/BA5 : oui / non
Raccordement : tension : 2x230 V AC-DC ; Protection raccordement : existante : 25 A - prévue : A
Câble alimentation tableau principal : 1 x 6 mm², type : VOB ; Inter. général : DPCDR 63 A, type : A
Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal
Nombre de tableaux : 1 + 1 ; Nombre de circuits term. : 1 ; Ra = 14,78 Ω ; Ri tot = MΩ

DESCRIPTION: voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
63	10000	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
voir	schémas	

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il : salle de bains - lessiveuse - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences externes particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

INFRACTIONS - REMARQUES:

index OND: 0,00 Nwh n° serie OND: 2130038389
index CV: 0000 kWh n° serie CV: 50232944 1712 1376

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso

CONCLUSION : (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

- ☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de ☐ (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 30/04/2012. Le DPCDR général est plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.
- ☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.
- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / / .
- ☐ Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

L'INSPECTEUR:
Contrôle par: Caron
SGS-SSB
Date/Datum: 30.04.2012
INSP 651

NOM - FONCTION/QUALITE:
Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n° 177917

VISA DU GRD:

DATE:

BLEE10.13F - 22/03/11

SGS Statutory Services Belgium ASBL

Bd International, 55/D
Square des Conduites d'Eau, 1

1070 Bruxelles
4020 Liège

t +32 (0)2 411 60 35
t +32 (0)4 365 62 71

f +32 (0)2 411 38 70
f +32 (0)4 366 14 93

e sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
e sgs.liege.sgsssb@sgs.com

Member of the SGS Group

RPM/RPR Bruxelles/Brussel TVA/BTW BE 0407 573 610 DEXIA IBAN : BE44 522 8905 0045 - BIC : GKCCBEBB



Annexe OA : À remplir par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle

Attention : Veuillez remettre cette page à l'organisme agréé RGIE afin qu'il la complète et la signe.

Pour les réceptions entre le 01/12/2011 et le 15/02/2012, les pages Volet2_OA « GU_1Fr du 14/01/2011 » ou les pages 15 et 16 du formulaire Volet 1 « GU_3Fr du 22/10/2010 » peuvent être encore utilisées par l'OA et annexées comme telles aux nouveaux formulaires qui seront publiés prochainement.

1 Identification du site de production

Site de production visité (nom du producteur)													
Code EAN	EAN												
	Prélèvement	5	4	1	4	4	9	0	2	0	7	0	0
	EAN												
	Injection	5	4										
Nom de l'organisme agréé RGIE	SSS												
Date de visite	3 0 1 0 4 1 2 0 1 2												
Motif de la visite (cocher la mention utile)	☒	Volet 1 : nouveau site de production photovoltaïque											
	☐	Volet 2 : S2 Extension sans ajout d'un nouveau dispositif de comptage « vert »											
	☐	Volet 2 : S3 Extension avec ajout d'un dispositif de comptage « vert »											
	☐	Volet 2 : S5 Panne d'un ou plusieurs onduleurs avec remplacement											
	☐	Autres :											

2 Dispositif de comptage

Dans tous les cas, un relevé des index de tous les compteurs doit être réalisé le jour de la visite de l'organisme agréé RGIE.

2.1 Relevés des index du compteur réseau

Compteur réseau principal																	
Dénomination de l'index (ex : heures pleines, heures creuses etc)										Index							
HP										0	6	3	9	6	9	,	6
HC										0	8	3	0	4	8	,	0
Autre compteur réseau (ex : exclusif nuit)																	
Dénomination de l'index										Index							

Si vous avez plus de 2 compteurs réseau, veuillez copier et faire compléter cette page afin de la joindre au présent formulaire.

Annexe OA

GU-OA_4Fr du 23/01/2012

2.2 Relevés d'index du ou des compteurs verts et onduleurs

	Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5
COMPTEURS VERTS	CE 1	CE 2	CE 3	CE 4	CE 5
Numéro de série	50 832 344				
Index initial *	000 000				
ONDULEURS	OND 1	OND 2	OND 3	OND 4	OND 5
Numéro de série (si l'onduleur est intégré aux modules PV, veuillez l'indiquer)	2130 038 389				
Index initial *	0000				

kwh.

* Reprendre les index lors que l'un des de la visite est indiquée les 0

2.3 Dispositif de coupure et protections

Système automatique de sectionnement :
(cocher la mention utile)

☒ Testé :

☒ conforme

☐ non conforme

☐ Non Testé :

☐ pour cause absence tension

☐ autre raison (à préciser) :

.....

La CWaPE rappelle que le schéma unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque doit être signé par l'agent contrôleur RGIE.

La CWaPE attire l'attention de l'agent sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

DATE 30/04/2012

NOM DE L'AGENT :

S. Zito

SIGNATURE :

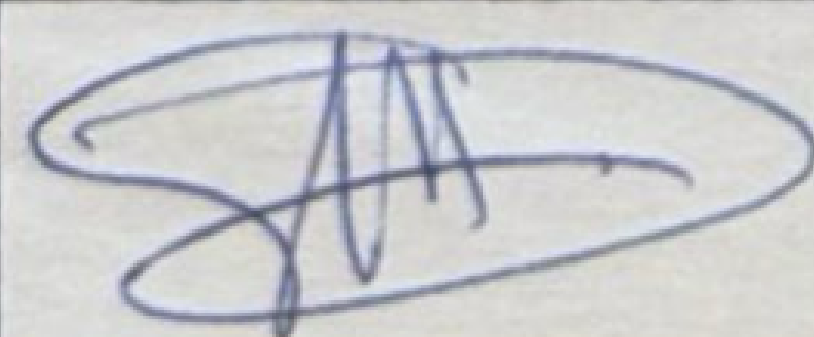
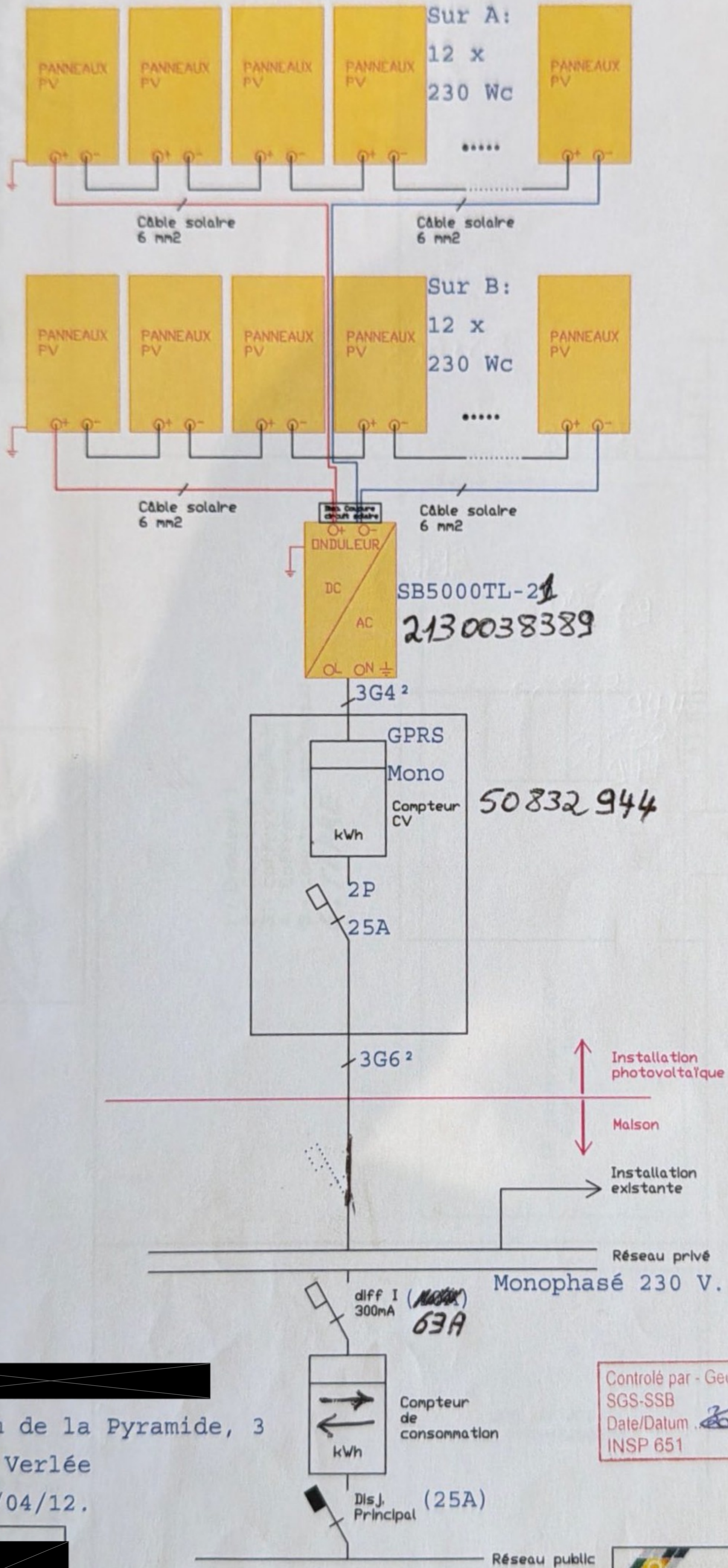


Schéma unifilaire - 2 strings - 1 onduleur - 1 compteur
 $V_{oc} = 36.8 \text{ V}$, $I_{sc} = 8.35 \text{ A}$.

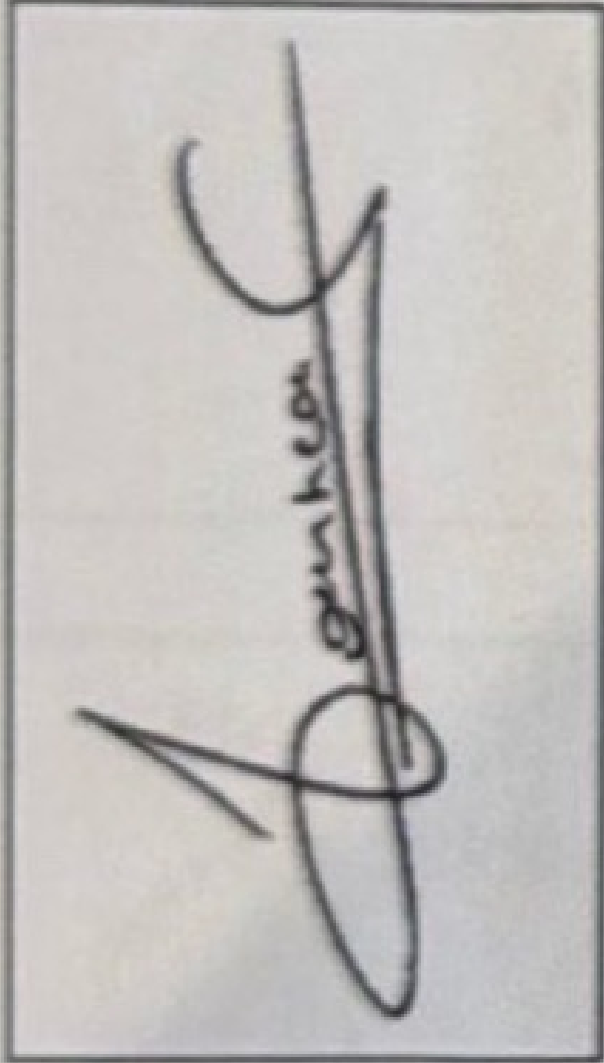


Chemin de la Pyramide, 3
5370 Verlée
Le 11/04/12.

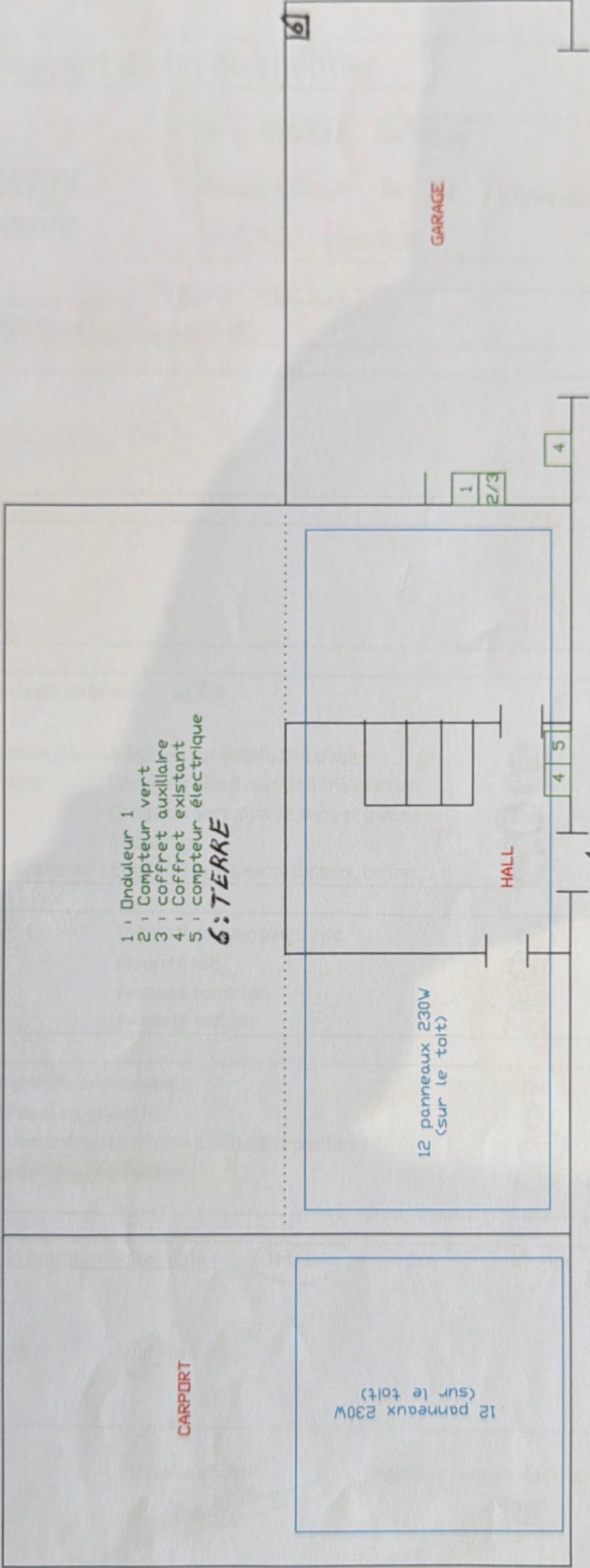
Contrôle par - Gecontroleerd door
SGS-SSB
Date/Datum
INSP 651 G. ZABATO

Green Energy
4 Seasons

SCHEMA DE POSITION :



Chemin de la Pyramide, 3
5370 Verlée
Le 30/03/12



Controle par - Gecontroleerd door
SGS-SSB
Date/Datum: 30/03/12
INSP 651 GZAF/FUTO



Rapport de fin de chantier.

Nom :

Adresse: CHENIN DE LA PYRAMIDE N°3
5370 VERLEE

Equipe : n° 1

Responsable chantier : PAVONNE THOMAS

Date du chantier :

du 19/04/2012 au 20/04/2012

Remarque :

Dégats éventuels :

Electricité:

Résistance de la terre : 13Ω

Présence d'un différentiel sur installation client :

Oui

Non

Photos:

Compteur client num de série et index :

Oui

Non

Compteur vert num de série et index :

Oui

Non

Onduleurs :

Oui

Non

Vérifications:

Etiquette dymo sur onduleurs, coffret,...

Oui

Non

Toiture:

Photos :

Toiture finie avec panneaux:

Oui

Non

Vérifications:

Propreté sol:

Oui

Non

Propreté corniche:

Oui

Non

Propreté toiture:

Oui

Non

Divers:

Contrôle de la preuve de paiement :

Oui

Non

Schéma unifilaire et de position :

Ok

à modifier

Remise en 3 exemplaires du schéma unifilaire et position :

Oui

Non

Installation du panneau publicitaire :

Oui

Non

Avis général du client sur le montage installation :

Très bon

Bon

Moyen

Mauvais

Mise à l'arrêt après test :

Oui non

Fait en 2 exemplaires

Pour accord,

Heure arrivée:

Heure départ:

Signature Client:

Signature responsable chantier :